

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D58-2015

Séance du 25/06/2015 – Convocation du 16 juin 2015

Compte rendu affiché le 3 juillet 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA, Xavier LAURE par Michel MATHEY, Claire POINT par Claire LEBAHAR, Maria DA SILVA PIRES par Christine PERRIN, Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	28

Objet : Achat d'un local destiné à accueillir le bureau de Poste

Lors de la séance du 26 février 2015, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer le contrat de réservation du lot n°113 de la copropriété sis 5, rue Pierre Dugelay, avec la SCCV Salengro 2013.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le projet de réaménagement global de l'îlot Dugelay implique la démolition du bureau de poste actuel. Dans le souci de l'intérêt communal et du maintien du service public de proximité, il est proposé d'acquérir ce local afin d'y accueillir le futur bureau de poste. Ce lot, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble à construire, lequel est situé sur les parcelles cadastrales AB 143, 144, 145, 146, 147, 148, 633 et 634, est d'une surface de 322 m². Il est rappelé au Conseil que le prix de vente global est fixé à 668 880 € T.T.C., ferme et non révisable ; l'échéancier prévisionnel de paiement étant le suivant :

- Versement d'un dépôt de garantie de 5 % du montant total lors de la réitération de la vente par le biais d'un acte authentique, soit 33 444 €.
- 90 % du montant total à l'achèvement des biens vendus, soit 601 992 €.
- 5 % du montant total à la remise des clés, soit 33 444 €. L'échéance prévisionnelle est le troisième trimestre 2016.

La Direction Générale des Finances Publiques, consultée, accepte la valeur vénale unitaire de 1700 € HT/m² pour ce bien. En application de l'article L2541-12 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que "le conseil municipal délibère notamment sur les objets suivants : l'acquisition, l'aliénation et le nantissement de biens communaux", il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (1 **abstention** : Jamila HARZALLAH) :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2541-12 4° et L2241-1
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation
- VU le Budget Primitif 2015
- VU le contrat de réservation entre la commune et la SCCV Salengro 2013 et la délibération du 26 février 2015 en autorisant la signature,
- VU l'avis du Domaine n°2015 143 V 1645
- CONSIDERANT que le maintien du service public postal communal rencontre l'intérêt public local
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des actes notariés relatifs à l'acquisition du lot n° 113 de l'ensemble immobilier "Léonie" sis 11 rue Villeroy, 36-38 rue de la République, 5bis rue Pierre Dugelay sur les parcelles référencées AB 143, 144, 145, 146, 147, 148, 633 et 634 au plan cadastral et à procéder à toute opération relative à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 juin 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 30 juin 2015
- Affichage le 30 juin 2015

Valérie GLATARD, Maire.

